

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 26 avril 2024

Politique agricole 2030 : de meilleures perspectives économiques et moins d'administration

La Chambre suisse d'agriculture a adopté le rapport stratégique de l'Union suisse des paysans sur la politique agricole 2030. Elle a aussi approuvé la prise de position sur le train d'ordonnances agricoles et émis ses recommandations de vote sur les objets qui passeront le 9 juin devant le peuple.

Au cours des prochaines années, la Confédération posera les jalons de la politique agricole 2030 (PA30). Celle-ci doit s'éloigner d'une politique purement agricole pour s'orienter vers une politique alimentaire globale. Afin de défendre une position consolidée lors des discussions avec la Confédération et le Parlement, l'Union suisse des paysans (USP) a mis à jour sa stratégie sur la politique agricole. Les résultats d'une enquête menée auprès des exploitations et les attentes des organisations membres ont aussi été intégrés dans le [rapport](#), que la Chambre suisse d'agriculture (CSA) a discuté et adopté aujourd'hui même.

Les objectifs principaux de la PA30 sont d'améliorer les perspectives économiques des familles paysannes, de réduire les charges administratives et de renforcer la durabilité de la production alimentaire indigène. Le système actuel des paiements directs est considéré trop complexe et doit donc être simplifié. L'USP a déjà entamé des réflexions à ce sujet ; elle les concrétisera au cours de ces prochains mois.

Train d'ordonnances agricoles 2024

Le train d'ordonnances agricoles 2024 concrétise la mise en œuvre de la version allégée de la PA22+. Moyennant quelques modifications, l'USP soutient l'introduction de la couverture sociale obligatoire et de la réduction des primes lors de la conclusion d'une assurance récolte. Pour ce qui est des 3,5 % de SPB sur les terres assolées, l'USP privilégie la variante 4 qu'a proposée le Conseil fédéral, à savoir la suppression de la mesure. La faïtière agricole rejette la fusion des projets de qualité du paysage et de mise en réseau ainsi que présentée. La proposition doit être ajustée, et le lien avec la conception « Paysage Suisse » et l'infrastructure écologique supprimé.

Oui à l'acte modificateur unique, non à l'allègement des primes

Les membres de la CSA ont adopté les recommandations de vote sur les objets qui passeront devant le peuple en juin et septembre prochains. Ils disent OUI à la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables et, pour des raisons financières, NON à l'initiative sur l'allègement des primes. Ils ont décidé de laisser la liberté de vote sur l'initiative pour un frein aux coûts et la Réforme LPP. Enfin, la CSA a confirmé la nette volonté de rejeter l'initiative sur la biodiversité. Les objectifs des initiants sont extrêmes et entraveraient l'approvisionnement en produits alimentaires, en bois et en énergies renouvelables indigènes. Il n'y a d'ailleurs nul besoin de loi supplémentaire pour continuer de promouvoir la biodiversité.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 280 69 66

Michelle Wyss, responsable de la division Économie agraire, tél. 079 641 42 00

www.sbv-usp.ch